



Ministère fédéral
de la Famille, des Personnes âgées,
de la Femme et de la Jeunesse



Fondation fédérale
Mère et enfant





Informations pour femmes enceintes se trouvant dans le besoin

Dans quel cas la Fondation fédérale apporte-t-elle une aide ?

Vous vous trouvez dans une situation difficile et vous attendez un bébé ? Alors, vous pouvez consulter un centre de consultation pour femmes enceintes et demander des aides fournies par la Fondation fédérale, si vous

- a) avez votre domicile ou votre résidence habituelle en **Allemagne**,
- b) possédez un **certificat de grossesse**, par exemple un **carnet de maternité (Mutterpass)** et
- c) êtes en **situation de détresse** personnelle ou financière.

En ce qui concerne les aides financières, il sera nécessaire d'établir vos revenus. Des subventions ne peuvent être accordées par la Fondation fédérale que si d'autres prestations sociales, y compris l'assistance sociale, ne s'avèrent pas suffisantes, ne seront pas versées à temps ou si vous n'y avez pas droit. Vous devez **demandeur** l'aide financière auprès d'un **centre de consultation pour femmes enceintes** dans le cadre d'une consultation personnelle (**non pas auprès du Secrétariat de la Fondation fédérale à Berlin**). Vous trouverez la liste des centres de consultation pour femmes enceintes – à proximité – dans l'annuaire téléphonique et sur Internet (par exemple: <https://www.bundesstiftung-mutter-und-kind.de/antragstellung/>). Essayez en temps utile de prendre rendez-vous pour une consultation car **il faut demander les aides pendant la grossesse**. Pour chaque grossesse, vous ne pouvez déposer **qu'une demande**.

Quel type d'aide apporte la Fondation fédérale ?

Des fonds de la Fondation fédérale sont octroyés par exemple pour le premier équipement de l'enfant, pour continuer à assurer la tenue du ménage, pour le logement et pour l'ameublement ainsi que pour la garde de l'enfant en bas âge. Les fonds alloués ne sont **pas imputés comme revenus** à l'allocation de chômage II, à l'**aide sociale** et à d'autres prestations sociales.

Le montant et la durée de l'aide sont fonction des circonstances dans lesquelles vous vous trouvez, mais aussi du nombre total de demandeuses dans le besoin. L'aide accordée par la Fondation fédérale **ne fait pas l'objet d'un droit opposable**.

L'État fédéral accorde à la Fondation fédérale au moins 92 millions d'euros par an pour ses mesures d'aide financière. L'aide de la Fondation fédérale **pour femmes enceintes en situation de détresse** est fournie par les fondations des Länder ayant pour but de soutenir les femmes et familles qui sont dans le besoin ainsi que par d'autres institutions centrales du même type des Länder. Ils organisent l'attribution des aides sur place.

La Fondation fédérale « Mère et enfant » apporte tous les ans, sans grandes formalités administratives, un soutien à quelque 150.000 **femmes enceintes dans le besoin** afin de faciliter la suite de leur grossesse et la garde de l'enfant en bas âge.

Vous pouvez soutenir la Fondation fédérale Mère et enfant dans son travail en faisant un don: IBAN: DE44 3708 0040 0270 2009 00, BIC: DRESDEFF370. Les dons bénéficient directement à des femmes enceintes dans le besoin et sont déductibles des impôts.

LA FONDATION, CRÉÉE EN 1984, SE BASE SUR LA LOI PORTANT CRÉATION D'UNE FONDATION «MÈRE ET ENFANT – LA PROTECTION DES ENFANTS À NAÎTRE» (MUTTER UND KIND – SCHUTZ DES UNGEBORENEN LEBENS).

Pour accéder à cette loi et pour plus d'informations, consultez
www.bundesstiftung-mutter-und-kind.de



Le présent fichier PDF est édité par le gouvernement fédéral dans le cadre de son travail de relations publiques ; il est remis à titre gracieux et n'est pas destiné à la vente.

Éditeur :

Bundesministerium
für Familie, Senioren, Frauen
und Jugend
Referat Öffentlichkeitsarbeit
11018 Berlin
www.bmfsfj.de

Adressez-nous vos questions :

Téléphone : 030 20179130

Du lundi au jeudi de 9 h à 18 h

Fax : 030 18555-4400

Courriel : info@bmfsfjservice.bund.de

Numéro de téléphone central des services administratifs : 115*

Dernière mise à jour : janvier 2018 (Französisch)

Mise en page : www.avitamin.de

Crédit photo : Andy Kuechenmeister

* Pour toutes questions générales à l'adresse des agences et offices, le numéro unique de renseignement administratif 115 est également à votre disposition. Dans les régions participantes, vous pouvez appeler le 115 du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h. Vous pouvez joindre le 115 depuis votre ligne fixe ainsi que depuis de nombreux réseaux mobiles en payant le tarif local. Par conséquent, ces appels sont gratuits, si vous avez recours à un tarif forfaitaire. Des personnes sourdes ont la possibilité d'obtenir des informations en contactant l'adresse SIP 115@gebaerdentelefon.d115. Pour savoir si le 115 est disponible dans votre région et pour plus d'informations sur le numéro unique de renseignement administratif, consultez le site Internet <http://www.d115.de>.